

# POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

## PROCÉDURES PRÉFECTORALES ACTIVÉES

### Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

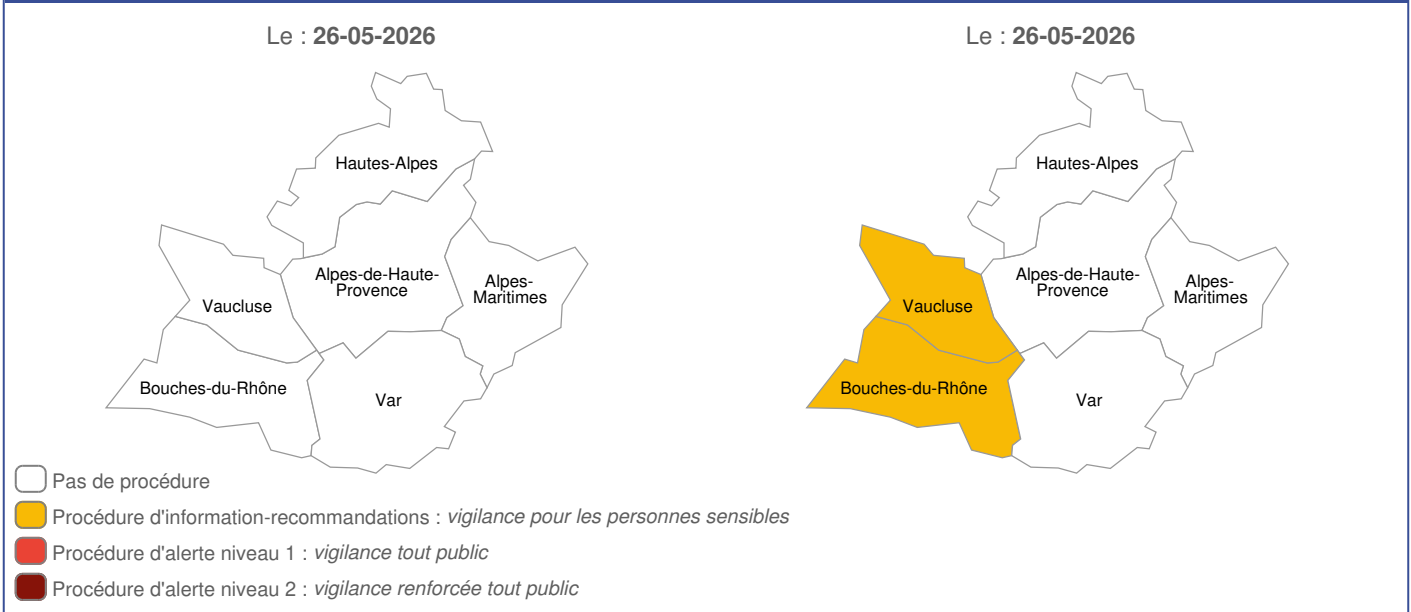
Lundi 25 mai, les conditions météorologiques sont favorables à la formation de polluants issus de la photochimie avec des températures supérieures à 30°C sur les départements 06, 04, 13, 84, 83. Un vent de sud plus soutenu permet de contenir légèrement l'augmentation des concentrations en ozone dans le Vaucluse.

Mardi 26 mai, les conditions météorologiques devraient rester très favorables à la production d'ozone. Risque élevé d'atteindre le seuil d'information et de recommandation à l'ozone sur les départements 13 et 84. Les procédures préfectorales sur ces deux départements sont déclenchées.

Mercredi 27 mai, un léger mistral devrait se mettre en place en fin de matinée avec des rafales allant jusqu'à 45km/h, assurant ainsi une dispersion des polluants sur le 84 et le 13, bien que les conditions de température d'ensoleillement restent favorables à la production de l'ozone. Le seuil d'information recommandation ne devrait pas être atteint sur la région.

L'épisode est de type : Estival

### Procédures activées et degré de vigilance associé par département



26-05-2026				Départements	26-05-2026			
Polluants et seuils dépassés en µg/m <sup>3</sup>					Polluants et seuils dépassés en µg/m <sup>3</sup>			
O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>	SO <sub>2</sub>		O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>	SO <sub>2</sub>
				Alpes-de-Haute-Provence (04)				
				Hautes-Alpes (05)				
				Alpes-Maritimes (06)				
				Bouches-du-Rhône (13)		180		
				Var (83)				
				Vaucluse (84)		180		

Ozone (O<sub>3</sub>), particules fines (PM10), dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)

\* Persistance du dépassement du seuil

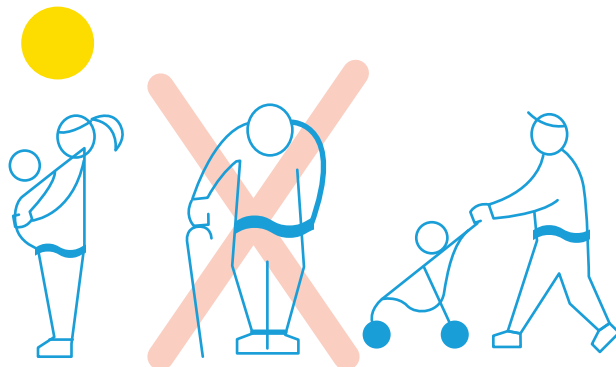
# RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN ÉPISODE DE POLLUTION À L'OZONE

## NIVEAU INFORMATION-RECOMMANDATIONS

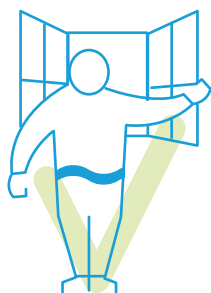
Les **PERSONNES VULNÉRABLES\*** et **SENSIBLES\*\*** sont concernées par ces recommandations sanitaires.



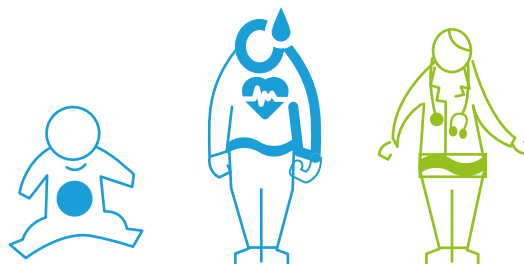
Évitez la pratique en plein air d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche). Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues.



Évitez les sorties quand l'ensoleillement est maximal. Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

### Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

\* *Personnes vulnérables* : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires

\*\* *Personnes sensibles* : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux

Si vous avez des questions complémentaires, consultez le guide du ministère de la santé « Questions réponses Air extérieur et santé ».

# RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN ÉPISODE DE POLLUTION

## Pour vos déplacements



Limitez les déplacements  
et différez ceux pouvant  
l'être



Privilégiez  
les transports  
en commun



Privilégiez  
le covoiturage



Utilisez des modes de  
déplacements non  
polluants



Respectez l'interdiction de  
brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température  
dans les bâtiments  
(sans climatisation excessive)



Reportez les travaux  
d'entretien ou nettoyage  
nécessitant l'utilisation des  
produits nocifs (colles,  
peintures, solvants...)



Reportez les épandages agricoles  
de fertilisants et les travaux du sol

des gestes  
à adopter  
toute  
l'année !